



BARÈME DES HONORAIRES TTC

Barème de transaction immobilière
applicable à compter du 9 Mai 2022.

Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.

(*MONTANTS DES HONORAIRES PLAFONNÉS)

• HONORAIRES TTC (Par forfait / pourcentage)	• Prix (Net vendeur)
• 5000€ TTC maximum	• 1 € - 49.999€
• 9000€ TTC maximum	• 50.000 € - 150.000€
• 7% TTC maximum	• 150.001 € - 250.000€
• 6,5% TTC maximum	• 250.001 € - 350.000€
• 6% TTC maximum	• 350.001 € - 450.000€
• 5,5% TTC maximum	• > 450.001€

(TVA au taux actuellement en vigueur de 20% incluse)

→ En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.